



Pau le 11 Octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Je viens par la présente attirer votre attention sur le recyclage des cadres. La fédération a mis en place un dispositif de formation continu des cadres et incite fortement l'ensemble des diplômés à actualiser leurs connaissances. L'objectif étant de maintenir le niveau de connaissance technique, technologique et règlementaire des cadres.

Le code du sport impose aux fédérations sportives de mettre en œuvre toute mesure visant à protéger la santé et l'intégrité physique des pratiquants. Le recyclage entre dans les obligations de notre fédération, donc des structures déconcentrées.

Cette mesure est discutable et souvent discutée dans notre petit milieu, mais nous avons vis-à-vis de nos adhérents et des publics que nous accueillons une obligation de moyen. Cette obligation passe, entre autres, par le maintien du niveau de compétence des encadrants.

Tous cadres, est adhérent de la fédération, le statut d'encadrant n'est pas dissociable de la licence. De fait, toute action menée par un encadrant (titulaire ou non d'un diplôme) engage la responsabilité de la structure organisatrice de cette action : la FFS et/ou ses organes déconcentrés dans le cas de stage fédéraux, les EDSC etc... Les JNSC et encadrements divers menés par les clubs celle des présidents.

Pour tous cadres le maintien des compétences et de la responsabilité de chacun mais elle est souvent partagée avec de la responsabilité de nos dirigeants.

Ne soyez donc pas étonné que le président de votre club, de votre CDS aborde avec vous cette question.

Modalité de recyclage :

https://efs.ffspeleo.fr/images/500_dispositif_recyclage_des_brevetes_avril_2020_1_.pdf

- Participer à un week-end de recyclage, il y a en 5 à 6 par an sur l'ensemble du territoire.
- Encadrer un stage national reconnu comme permettant le recyclage de l'équipe encadrante.

Procédure possible en spéléologie mais pas en canyon.

Référentiel de formation continu de cadres :

https://efs.ffspeleo.fr/images/r_f_rentiel_formation_encadrant_efs_jfc.pdf

En vous remerciant pour l'intérêt que vous accorderez à ce courrier et comptant vous trouver prochainement sur nos formations.

Je vous prie d'agréer, chers(es) cadres, l'expression de toute ma considération.

Pour le Président et par délégation, le secrétariat du CSRNA

Comité Spéléologique Régional de Nouvelle-Aquitaine
Structure déconcentrée de la Fédération Française de Spéléologie
Centre Nelson Paillou – 12 rue du professeur Garrigou Lagrange – CS 97538 - 64075 PAU Cedex
Siret : 450 101 399 00027 – code APE 9312 Z

